



Modification de la circulation avenue des Bruyères et abords

Dans le cadre du travail mené par la municipalité sur les mobilités, et afin de sécuriser les modes de circulation doux, les règles de circulation et de stationnement dans l'avenue des Bruyères et autour du carrefour des Bruyères vont évoluer.



Avenue des Bruyères (en rose sur le plan ci-dessus)



Elle va être aménagée en **Chaussée à Voie Centrale Banalisée** (CVCB, ou « chaucidou »).

Sur une CVCB, le stationnement est interdit, il n'y a pas de marquage central, et deux voies latérales sont tracées pour les cyclistes (avec des chevrons). Les véhicules motorisés disposent d'une unique voie centrale bidirectionnelle, et sont autorisés à se déporter sur les voies latérales en cas de croisement, en adaptant leur vitesse et en laissant la priorité aux cyclistes.

Au carrefour des Bruyères

- Un traçage de la trajectoire cycliste sera réalisé, au milieu de la voie. Les voitures suivront ainsi les cycles dans le rond-point, sans les doubler.
- Un stop sera implanté au bout du Layon de l'Enclave, avant le rond-point.
- L'avenue du Bois Brandin sera en sens unique entre le carrefour des Bruyères et la rue de la Place des Sports, limitant ainsi les entrées sur le carrefour, et facilitant la circulation dans cette portion étroite de la rue.

Accès aux écoles des Bruyères

Pour faciliter la cohabitation des véhicules, des cycles et des piétons aux abords des écoles, le stationnement sera interdit rue d'Hérivaux entre le carrefour des Bruyères et l'allée du Poudingue, des deux côtés (en jaune sur le plan).

Les travaux de signalisation (panneaux et peinture) auront lieu du 23 au 25 août 2023.

Nous vous remercions par avance pour la bonne prise en compte de ces nouvelles règles, et sommes à votre disposition pour toute demande de renseignement.



Mairie de Coyo-la-Forêt
Tél. : 03 44 58 45 45
Courriel : f.barthie@coye.fr